

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 20 décembre 2019**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 6 décembre 2019	

**N° 2**

**Décision Modificative n°1 du budget annexe R3SGC 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 20 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRESENTS :**

**Membres ayant voix délibérative :**

- M. BACQUET, M. BETENFELD, M. BOILON, M. J-M BOYER, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, Mme LAGARDE, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER.

**Membres ayant voix consultative :**

- Mme BONY, Mme MALTRAIT, M. VIALLEFONT.
- Sapeurs-pompiers : Colonel Hors-Classe RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- Sapeurs-pompiers élus : Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant GRIMALDI.

**Membre de droit :**

- Mme BAUDOUIIN-CLERC : Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental ;

**EXCUSES :**

- Titulaires : M. DESFORGES, M. GRAND, M. GUILLAUME, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant-chef BASSE, Sergent-chef BERARD, Sergent-chef BOREL, Lieutenant COLLAY, Commandant RODARY

Le projet de Décision Modificative n°1 du budget annexe R3SGC 2019 prend en compte la fin du pilotage du réseau par le SDIS 63.

En effet, la convention relative au Réseau Santé et Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) en cours, confié le pilotage du réseau au SDIS 63. Elle prend fin au 31 décembre 2019. La nouvelle convention confié au SDIS de l'Eure-et-Loir le pilotage du réseau.

A l'image de ce qui a été réalisé entre le SDIS du Cher et le SDIS63 en 2015, à l'arrêté des comptes, il sera proposé de verser au SDIS de l'Eure et Loire, le solde excédentaire du budget annexe R3SGC. Pour ce faire, chaque SDIS participant au réseau délibère sur le principe de ce transfert de fonds au SDIS de l'Eure et Loire. En juin dernier, au moment du vote du Budget supplémentaire, il avait été proposé d'accompagner le transfert de compétences sur l'année 2019 par le versement d'un acompte de 20 000 € correspondante à une partie du résultat reporté de 2018.

La nouvelle convention prenant effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier, il est proposé de verser le solde du budget R3SGC au SDIS de l'Eure-et-Loir durant la journée complémentaire. Ainsi, le SDIS 63 pourra clôturer le budget annexe R3SGC dès le vote du compte administratif 2019 et le SDIS de l'Eure-et-Loir pourra encaisser cette somme sur leur budget primitif annexe 2020. Afin de réaliser cette opération, il est proposé d'inscrire la totalité de la somme disponible au compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Pour mémoire le SDIS du Puy-de-Dôme a rejoint le réseau des SDIS Auvergne-Rhône Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et quitte le Réseau Santé et Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) au 31 décembre 2019.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé de façon chiffrée en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

## **DELIBERATION**

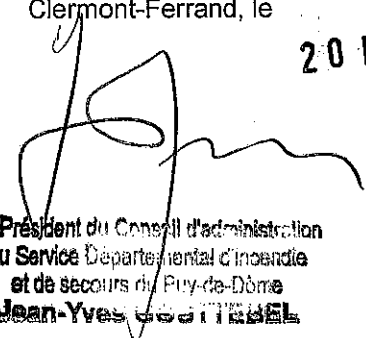
**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- **de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n°1 du budget annexe R3SGC 2019 ;**
- **d'autoriser le versement du solde disponible de 44.596,19 € au SDIS de l'Eure-et-Loir.**
- **d'acter la dissolution du budget annexe R3SGC au 31 décembre 2019.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le

**20 DEC. 2019**

  
**Le Président du Conseil d'administration  
du Service Départemental d'incendie  
et de secours du Puy-de-Dôme  
Jean-Yves GOTTIBEL**

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20191220-19\_05045-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2019  
Date de réception préfecture : 23/12/2019

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE R3SGC 2019**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>Inscriptions 2019</b>	<b>Inscriptions DM1 2019</b>
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>		
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	500,00	-370,00
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 100,00	-537,30
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	3 196,43	-2 354,28
62341 RECEPTIONS, REUNIONS DE TRAVAIL	2 000,00	-134,61
62342 RECEPTIONS, MANAGEMENT, CONVIVIALITE	3 000,00	-3 000,00
6236 CATALOGUES, IMPRIMES ET PUBLICATIONS	3 000,00	-3 000,00
6238 DIVERS	2 000,00	-1 200,00
<b>Chapitre 012 – Charges de personnel et assimilés</b>		
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	9 000,00	-9 000,00
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>		
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	5 000,00	-5 000,00
<b>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>		
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	20 000,00	+ 24 596,19
<b>Total des dépenses</b>		<b>0,00</b>